

Procès-verbal de consultation par correspondance des membres de l'assemblée générale du GIP PROM (article 21-4 consultation par correspondance, vote à distance)

11/05/17 à 19H00
17/05/17 à 19H00
Consultation 1: désignation des membres complémentaires composant le conseil stratégique du GIP PROM (article 23 de la convention constitutive) Consultation 2: désignation des membres des organes consultatifs placés auprès du directeur Consultation 3: désignation des présidents des organes consultatifs placés auprès du directeur Consultation 4: adhésion pôle emploi Consultation 5: attribution de véhicules Consultation 6: régime indemnitaire du directeur
100% - 10/10 - 59 VOIX
POUR: 10/10 (1 retour, 9 approbations tacites) CONTRE: 0/10 ABSENTION: 0/10
Consultation FAVORABLE. - Les actes qui en découlent (délibérations, arrêtés) seront signés par le DGARS, amplifiés et publiés dans les formes habituelles. - Les délibérations 5 et 6 sont ajournées. - Le directeur du GIP est chargé d'organiser les publications et ampliations.

Il est dressé le présent procès-verbal qui sera adressé aux intéressés et publié sur le site internet <u>www.cancer-martinique.fr</u>

Fort-de-France, le 30/05/17

Le directeur général de l'agence régionale de santé, président de l'assemblée du GIP PROM

M. Patrick HOUSSEL